



CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le 10/09/2025

ID : 085-218500650-20250908-2025_057-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 24

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 08 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à FRADIN Camille, BOISSON Jean-Emmanuel à LAMI Céline, LARDIÈRE Monique à BORDRON Jean-François, MICHAUD Annie à VALIN Stéphanie.

Absentes : CAREIL Marie-Thérèse et SADET Marie-Paule

M. Alexandre BROCHARD est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_057

OBJET : ATTRIBUTION DE SUBVENTONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Suite à la mise en place de la Charte de la vie associative et dans le cadre des nouvelles modalités de demande de subvention, plusieurs dossiers de demande de subventions ont été soumis à la validation du Conseil municipal. Chaque association concernée a été rencontrée préalablement à l'instruction de leur demande.

Suite à cette présentation des différentes demandes, après en avoir délibéré pour chacune des propositions effectuées détaillées ci-dessous, le Conseil municipal :

- VALIDE les décisions d'attribution de subventions présentées dans le tableau ci-dessous, précisant le contenu de la décision, la motivation de cette décision et le détail des votes :

Nom de l'association	Décision d'attribution	Motivation de la décision	Votes
Saint Louis Handball	2 950 €	Soutien au financement des éducateurs et prise en compte de l'augmentation des effectifs	Unanimité
Comité des Fêtes	1 000 €	Soutien pour le développement des animations sur la commune	Unanimité

- DIT que les crédits sont inscrits au budget primitif 2025 au chapitre 65.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Alexandre BROCHARD

A Brochard

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le 10/09/2025

ID : 085-218500650-20250908-2025_058-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 24

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 08 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à FRADIN Camille, BOISSON Jean-Emmanuel à LAMI Céline, LARDIÈRE Monique à BORDRON Jean-François, MICHAUD Annie à VALIN Stéphanie.

Absentes : CAREIL Marie-Thérèse et SADET Marie-Paule

M. Alexandre BROCHARD est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_058

OBJET : DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET GÉNÉRAL

Pour permettre la prise en charge de régularisations d'écritures pour l'avance d'un marché et des admissions en non-valeur, il est nécessaire d'ajuster les crédits dans les deux sections du budget général.

Désignation	Dépenses ⁽¹⁾		Recettes ⁽¹⁾	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6541-01 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	7 085,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	0,00 €	7 085,00 €	0,00 €	0,00 €
R-7817-01 : Reprises sur dépréciations des actifs circulants	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 085,00 €
TOTAL R 78 : Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 085,00 €
Total FONCTIONNEMENT	0,00 €	7 085,00 €	0,00 €	7 085,00 €
 INVESTISSEMENT				
D-2315-01 : Installations, matériel et outillage techniques (en cours)	0,00 €	38 421,90 €	0,00 €	0,00 €
R-238-01 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	38 421,90 €
TOTAL 041 : Opérations patrimoniales	0,00 €	38 421,90 €	0,00 €	38 421,90 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	38 421,90 €	0,00 €	38 421,90 €
Total Général		45 506,90 €		45 506,90 €

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la décision modificative n°1 du budget général telle que présentée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Alexandre BROCHARD

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES
EN PAILLERS

**Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS**

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le 10/09/2025

ID : 085-218500650-20250908-2025_059-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 20
Votants : 24

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 08 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2025

Présents : Mmes et MM. ARNAUD Guillaume, BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à FRADIN Camille, BOISSON Jean-Emmanuel à LAMI Céline, LARDIÈRE Monique à BORDRON Jean-François, MICHAUD Annie à VALIN Stéphanie.

Absentes : CAREIL Marie-Thérèse et SADET Marie-Paule

M. Alexandre BROCHARD est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_059

OBJET : AVIS SUR LA DEMANDE D'ENREGISTREMENT AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR L'ENVIRONNEMENT (ICPE) FAITE PAR LA SAS SERVILEGUME INDUSTRIE SITUÉE ZA LA COLONNE AUX BROUZILS

En exécution de l'arrête préfectoral n° 2025-DCPATE-337 du 02 juillet 2025 pris en application de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, la demande de la SAS SERVILEGUME INDUSTRIE concernant l'enregistrement d'une unité de préparation et de découpe de fruits et légumes frais a été soumise à consultation du public du 04 août 2025 au 29 août 2025 inclus.

La commune de Chavagnes-en-Pailers étant incluse dans le périmètre d'affichage est également invitée à émettre un avis sur cette demande.

M. Xavier BILLAUD, Adjoint au Maire, a procédé à la présentation de ce projet lors de la réunion de conseil.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DONNE** un avis favorable sur ce dossier d'enregistrement au titre des installations classées pour l'environnement.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Alexandre BROCHARD

Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÛN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication
devant le Tribunal Administratif de Nantes - 6 allée de l'Île Gloriette - 44041 NANTES Cedex 01.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le 10/09/2025

ID : 085-218500650-20250908-2025_060-DE



Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 19
Votants : 24

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 08 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2025

Présents : Mmes et MM. BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à FRADIN Camille, BOISSON Jean-Emmanuel à LAMI Céline, LARDIÈRE Monique à BORDRON Jean-François, MICHAUD Annie à VALIN Stéphanie.

Excusé : ARNAUD Guillaume

Absentes : CAREIL Marie-Thérèse et SADET Marie-Paule

M. Alexandre BROCHARD est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_060

OBJET : PRÉSENTATION ET VALIDATION DU PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL (PCSES) DE LA BIBLIOTHÈQUE

Le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) est un document de politique publique stratégique, qui permet de :

- partager les enjeux de la lecture publique,
- garantir la dynamique des projets portés par les collectivités territoriales avec l'aide de l'État,
- assurer l'inscription sur la longue durée de cette politique publique.

Il s'agit d'un outil de pilotage interne mais aussi externe qui décrit ce que sera la médiathèque de demain à Chavagnes-en-Pailers, pour les 10 ans à venir, sous la forme d'un texte validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et le service de la Bibliothèque Départementale. Sa rédaction résulte d'un dialogue avec les équipes et les partenaires, sur la base d'un comité de pilotage.

La première étape d'élaboration du PCSES, réalisée en 2023, a consisté à faire un diagnostic territorial et un bilan critique de l'existant et de faire ressortir plusieurs points d'amélioration (par exemple : horaires d'ouverture restreints, locaux et mobilier qui ne sont plus adaptés, fonds documentaire qui manque de choix...).

La 2^{ème} étape a consisté à définir en 2024 les enjeux auxquels devra répondre la bibliothèque dans les prochaines années, à savoir :

1. Créer un lieu au cœur de la vie des habitants et de la commune

Favoriser les échanges entre les divers acteurs culturels de la commune, mais également au sein de la population

2. Développer le rôle social de la bibliothèque en faveur des publics éloignés et empêchés

Assurer l'accessibilité du lieu et des services pour tous les publics

3. Placer le jeune public au centre de la bibliothèque

Fidéliser les enfants et cibler davantage les adolescents

La dernière étape a été de définir un plan d'actions concret, lequel a été présenté au Conseil municipal par Marion BOUYER, bibliothécaire, qui a assuré la rédaction du projet en lien avec le comité de pilotage. Ce plan d'action peut se résumer en 3 thématiques qui répondent aux enjeux ci-dessus :

1. **Amélioration et modifications dans l'organisation du service :**
 - augmentation de l'offre documentaire et de jeux,
 - extension des heures d'ouverture de 9h par semaine à 18h,
 - renforcement de l'équipe salariée et bénévole
2. **Développement d'actions culturelles envers les différents publics**
 - petite enfance, adolescents, seniors, familles...
3. **Définition d'un programme d'aménagement des locaux avec la création du Pôle Culturel**
 - augmentation de la surface de la médiathèque sur 2 niveaux à l'espace St Joseph,
 - libération des flux entre les différents espaces repensés pour l'accueil de tous les publics le développement des activités,
 - organisation des liaisons entre les différents espaces du Pôle culturel, salle Tourmaline, espaces extérieurs et espace Molière inclus

Le budget prévisionnel nécessaire pour mener les évolutions à venir a également été présenté :

- en investissement, le montant est estimé à 611 830 € HT :
 - o 296 000 € HT pour l'aménagement du bâtiment,
 - o 111 000 € HT pour l'acquisition de mobilier,
 - o 100 000 € HT pour l'aménagement extérieur du Pôle culturel,
 - o 95 000 € HT pour les frais divers d'études, de signalétique et de mobilier extérieur, dont 9 000 € pris en charge par la Communauté de Communes dans le cadre du réseau des bibliothèques pour le développement de l'offre documentaire,
 - o 9 000 € HT pour l'investissement informatique et numérique, répartis entre la commune et la communauté de communes.

Des subventions seront sollicitées pour aider au financement du projet, notamment entre 148 000 et 178 000 € pour la DRAC et 79 200 € pour le Département de la Vendée.

- en fonctionnement, le budget évoluerait de 65 000 € actuellement à 106 000 € avec l'ouverture du futur Pôle Culturel, principalement du fait de l'évolution des frais de personnel.

La réalisation de ce projet pourrait débuter concrètement dès 2026, dès que les locaux auront été libérés par l'accueil de loisirs pour des travaux qui pourraient être réalisés en 2027-2028.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social tel que présenté, lequel servira également de programme d'aménagement du Pôle culturel ;
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à diffuser le PCSES auprès des partenaires, notamment la DRAC et la Bibliothèque Départementale de la Vendée ;
- AUTORISE M. le Maire ou son représentant à procéder à toutes formalités et signer tous documents afin mettre en œuvre le PCSES, notamment la consultation en vue de retenir une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du Pôle Culturel et de la Bibliothèque et les demandes de subventions auprès de la DRAC et du Département de la Vendée.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

Le secrétaire de séance,
Alexandre BROCHARD

A. Brochard

Pour extrait conforme,

Signé le Maire : Éric SALAÜN





CHAVAGNES
EN PAILLERS

Mairie – 2 Place des Justes
85250 CHAVAGNES EN PAILLERS

Envoyé en préfecture le 10/09/2025

Reçu en préfecture le 10/09/2025

Publié le 10/09/2025



ID : 085-218500650-20250908-2025_061-DE

Nbre de conseillers en exercice : 26
Présents : 19
Votants : 24

EXTRAIT REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 08 septembre

Le Conseil Municipal de la Commune de Chavagnes-en-Pailers dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, à 19h00 sous la présidence de M. Eric SALAÛN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 2 septembre 2025

Présents : Mmes et MM. BAUDU Stéphane, BEGAUD Laura, BILLAUD Xavier, BORDRON Jean-François, BORDRON Nadia, BROCHARD Alexandre, DURET Frédéric, FRADIN Camille, GILBERT Jocelyne, HUVELIN Jean-Marie, JULIEN Fabrice, LAMI Céline, MAINGOURD Philippe, MARTINEAU Jean-Bernard, RAVON Nicolas, SALAÛN Éric, SALAÛN Paul, SIREAU Sandrine et VALIN Stéphanie.

Pouvoirs : BRETAUDEAU Flavie à FRADIN Camille, BOISSON Jean-Emmanuel à LAMI Céline, LARDIÈRE Monique à BORDRON Jean-François, MICHAUD Annie à VALIN Stéphanie.

Excusé : ARNAUD Guillaume

Absentes : CAREIL Marie-Thérèse et SADET Marie-Paule

M. Alexandre BROCHARD est désigné secrétaire de séance.

M. Luc FERCHAUD, Directeur Général des Services et Mme Hélène PEROCHEAU, service administratif, sont également présents.

Délibération n°2025_060

OBJET : CESSION DE PARCELLES A LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE SIAINT-FULGENT – LES ESSARTS – ZAE LES CHENES

La commune de Chavagnes-en-Pailers est propriétaire des parcelles cadastrées ZX 237 d'une surface de 1205 m² et ZX 238 d'une surface de 25 803 m², soit une contenance totale de 27 008 m² (ancienne parcelle ZX 229p). La parcelle ZX 237 est classée en zone UE (vocation économique) au PLUiH. La Parcelle ZX 238 est quant à elle classée pour partie en zone UE pour 6332 m² et en zone agricole A pour 19 420 m².

Dans le cadre de l'exercice de sa compétence obligatoire en matière de développement économique, la Communauté de communes du Pays de Saint-Fulgent - les Essarts est chargée de la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion des zones d'activités économiques (ZAE).

Les emprises foncières susvisées situées en zone UE sont comprises dans le périmètre de la zone d'activité économique dite les Chênes. Elles représentent une surface totale de 7 537 m². Leur acquisition par la communauté de communes répond à plusieurs objectifs :

- renforcer l'offre foncière destinée à l'accueil d'activités économiques sur le territoire,
- permettre l'aménagement cohérent de la zone en lien avec les politiques intercommunales de développement économique,
- préparer l'implantation future d'entreprises.

Le service des Domaines a été consulté le 22 mai 2025 et a rendu son avis le 20 juin 2025.

Le prix de vente à la Communauté de Communes a été établi pour un montant de 6 € TTC/m², soit un montant total de 45 222 €TTC, sur la base d'une négociation amiable en cohérence avec les prix pratiqués pour les acquisitions de même nature auprès des autres communes du territoire. Ce prix est également justifié au regard des investissements

qu'aura à réaliser la Communauté de Communes afin de viabiliser et aménager les terrains susceptibles d'être cédés ensuite aux entreprises dans le cadre de sa compétence.

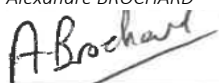
Les frais d'actes et de bornage seront à la charge de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts.

Suite à cette présentation, après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la vente des parcelles aux conditions indiquées ci-dessus ;
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à effectuer toute démarche et signer tous actes et documents permettant la réalisation de cette vente.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits

*Le secrétaire de séance,
Alexandre BROCHARD*



Pour extrait conforme,
Signé le Maire : Éric SALAÜN

